

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 08/02/2024 Date d'affichage : 08/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHÉ, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Ludovic PAYEN (arrivé à 20h05 – à partir de la délibération n°2024-002), Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Raphaël MABBOUX (arrivé à 20h05 – à partir de la délibération n°2024-002), M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX, M. Thibault PUGNAT.

Absent(es) :

Absent(es) excuse(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Fabrice DEVERLY (Pouvoir à Mme Adeline HENNICHÉ), Mme Alicia GUILLOT-BERNIER (Pouvoir à Mme Mélina ISOUX), Mr Jacques ZIRNHELT (Pouvoir à Mr François PARIS)

Secrétaire de séance : Mme Adeline HENNICHÉ

Délibération du Conseil Municipal n° 2024-002

BUDGET CENTRE VILLAGE 2023

- Approbation du compte administratif

Madame Christine BURNIER-FRAMBORET, adjointe au Maire, expose à l'Assemblée le compte administratif du budget centre village 2023, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	Recettes :	171 138,96€
	Dépenses :	81 427,49€
	Solde :	89 711,47€

Investissement	Recettes :	86 575,60€
	Dépenses :	93 835,77€
	Solde :	-7 260,17€

	2022	Part affectée à l'investissement : Exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultats cumulés	Restes à réaliser recettes	Restes à réaliser dépenses	Disponible fin 2023
INVESTISSEMENT	-84 075,60€	*****	-7 260,17€	-91 335,77€	*****	*****	-91 335,77€
FONCTIONNEMENT	101 327,98€	84 075,60€	89 711,47€	106 963,85€	*****	*****	106 963,85€
TOTAL	17 252,38€	84 075,60€	82 451,30€	15 628,08€	*****	*****	15 628,08€

Hors de la présence de M. Jacques ZIRNHELT, Maire jusqu'au 22 septembre 2023 et de M. François PARIS Maire depuis le 23 septembre 2023, le Conseil Municipal, son adjointe au Maire entendue après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le compte administratif du budget centre village 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 26 février 2024

Le Maire

Mr François PARIS



Télétransmis en Sous-préfecture le 27 JAN. 2024
Affiché le : 27 JAN. 2024

La Secrétaire de Séance,
Mme Adeline HENNICHÉ

